



LA COTATION DES DEMANDES DE LOGEMENT SOCIAL : Qu'est-ce que c'est ?

Conçue comme une aide à la décision et un outil au service de la transparence des attributions de logement social, la cotation consiste à définir une série de critères d'appréciation de la demande et à leur appliquer une pondération afin d'attribuer une note à chaque demande.

Plusieurs ateliers de travail avec les communes et partenaires membres de la Conférence Intercommunale du Logement « CIL » de Cœur de Flandre agglo, ont permis d'aboutir au système de cotation détaillé ci-dessous.

Le système de cotation est composé trois types de critères :

- ▶ Les critères obligatoires du Code de la Construction et de l'Habitation
- ▶ Les critères locaux
- ▶ Les critères facultatifs

Thématique	Critères obligatoires	Points
	Ménages reconnus au titre du Droit au Logement Opposable « DALO »	1 000
Violences	Violences	60
	Viol / agression	
	Engagé dans un parcours de sortie de la prostitution	
	Victime de Proxénétisme	
	Jeunes sortants de l'Aide sociale à l'enfance	
Sans logement	Camping, Caravaning/Dans un squat/Logé à titre gratuit//Logé en habitat mobile/Occupant sans titre/Sans abri ou abri de fortune	50
	Chez un particulier/Hébergé à l'hôtel/Hébergé chez vos parents ou vos enfants	
Mal-logement	Ménages sous le 1er quartile	40
	Situation de handicap	
	Appartement de coordination thérapeutique	
	Logement indigne	
	Logement non décent avec au moins un mineur	
	Sur occupation avec au moins un mineur	
	A vécu une période de chômage de longue durée	
	En procédure d'expulsion sans relogement	
Hébergé dans une structure d'hébergement/Logement temporaire/RS, foyer		

Le critère local : Afin de faire figurer les ménages reconnus prioritaires dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD du Nord), immédiatement après les ménages reconnus au titre du Droit au Logement Opposable (DALO), le système de cotation prévoit de leur accorder 500 points.

Critère local	Points
Public du PDALHPD	500

Les critères facultatifs :

Critères facultatifs retenus pour Cœur de Flandre agglo	Points
Rapprochement du lieu de travail	6
Travailleurs Pauvres	6
Rapprochement familial	6
Taux d'effort trop élevé	6
Divorce/séparation	6
Personnes âgées de 60 ans ou plus	6